



Centre national d'Accompagnement Familial face à l'Emprise Sectaire.  
Association d'intérêt général (éligible au régime fiscal du mécénat – cf rescrit DGFIP du 08 avril 2015)  
Agrément Jeunesse et Education Populaire n°59 JEP 1975.

---

Mai 2018.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Centre d'accueil, d'écoute, d'information et de prévention, le CAFFES, fort de son expertise et de l'expérience acquise par l'ex-ADFI Nord-Pas de Calais-Picardie qu'il a absorbé, accompagne les familles et sortants d'emprise sectaire, de quelque nature qu'elle soit.

Dans le cadre de sa mission de prévention - et après avoir été interpellé en juillet 2017 par un public troublé et interrogatif quant aux séances de méditation auxquelles il a participé -, le CAFFES a appelé à la vigilance la structure d'accueil face aux dérives sectaires pouvant découler des pratiques proposées par une association en lien avec Shri Ram Chandra Mission France, répertorié dans le rapport parlementaire de 1995 « Les sectes en France ».

Ce mouvement n'a pas tardé à délivrer au CAFFES, en octobre 2017, une citation directe devant le tribunal correctionnel de Lille, avenue du Peuple Belge, dans le cadre d'une action en diffamation. L'audience aura donc lieu **Mardi 05 juin prochain, à 14h00, à la 6<sup>ème</sup> chambre**, Me Jean Yves Moyart – avocat au barreau de Lille - assurant la défense des intérêts du CAFFES.

L'équipe du CAFFES

Contact : 06.45.32.60.05